

OBJECTIFS : A la fin de la formation de sauveteur secouriste du travail SST, le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés. Former le personnel à la conduite à tenir en cas d'accident.

PUBLIC VISÉ :

Tout public

PRÉ REQUIS :

Toutes personnes ayant suivi une formation initiale S.S.T
Maîtriser le français (oral et écrit)

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES :

7 heures soit 1 jour
En entreprise ou dans notre centre de formation
Cf convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 4 à 10 personnes

VALIDITÉ :

Le certificat a une durée de validité de 24 mois.
La prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des compétences » (Tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives)

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- 1 salle de formation équipée vidéo projecteur, PC, paperboard
- Support de cours + vidéo
- Mannequin, matériel de simulation
- Livret stagiaire
- Mises en situations
- Formateur spécialisé
- Apports illustrés de l'intervenant
- Exercices individuels et collectifs, jeux de rôles et mises en situations analysées et commentées
- Questionnaire d'évaluation de la formation

TARIF :

Nous contacter.

Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap :

Contactez Fégelé Formations : 03.54.44.45.44
contact@fegeleforma.com

PROGRAMME :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation.

La formation comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation. L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS délivré par l'organisme formateur (certificat sauveteur secouriste du travail).

À l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. Cette formation fait l'objet d'un maintien/actualisation des compétences obligatoire (Anciennement « Recyclage ») Questionnaire d'évaluation de la formation Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire enquête de satisfaction à chaud puis à froid.